

GUILLAUMES RUINES DU CHÂTEAU ET PARCELLE BOISEE QUI L'AVOISINE

Alpes Maritimes

13

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 04 novembre 1931

Autres mesures de protection concernant le site

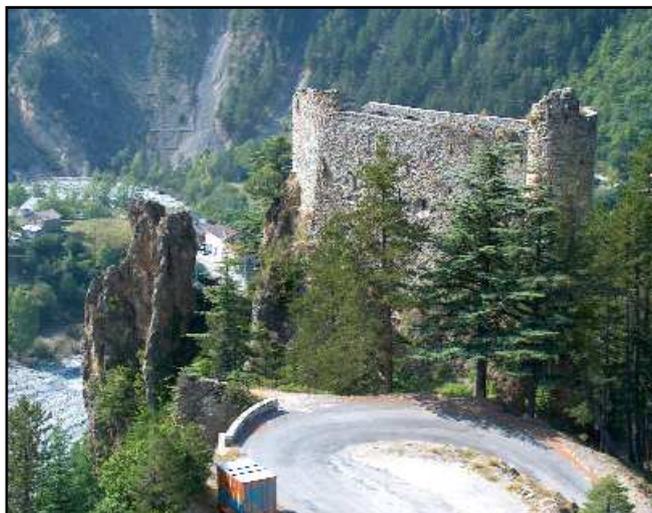
Propriété

Etat, puis
Communale

Autres protections au titre des sites sur la commune

Superficie

Non renseignée



Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Le château sis sur un piton rocheux domine la ville de Guillaumes de ses hautes murailles à la confluence du Var et du Tuébi. La préservation des versants permet de bien conserver l'image du bourg soumis à l'autorité seigneuriale.

L'Administration des Eaux et Forêts a formulé en 1930 la demande de classement du site, comprenant le château lui-même et les versants boisés l'entourant, «formant (...) un ensemble harmonieux et attrayant» (CDS 01/04/1930).

La parcelle «boisée» fut échangée avec la commune contre des terrains à reboiser (rapport du conservateur des Eaux & Forêts). La commune par DCM du 10/08/1930 adhéra au classement, ce qui lui permit de s'assurer de l'entretien du château. Une première proposition de classement de mai 1914 fut interrompue par le premier conflit mondial.

Etat actuel

Le château a subi récemment des travaux de consolidation, indispensables pour sa pérennité, la sécurité de ses visiteurs, et contrer l'instabilité naturelle des terrains de montagne.

Le château représentant un patrimoine auquel la population est très attachée, construit par le roi René en 1460. Les fortifications réalisées par Vauban de 1782 à 1700- furent partiellement démantelées en 1760 lors de la cession au Royaume de Piémont-Sardaigne.

Juillet 2007

Observations

Le «chemin de Guillaumes à Péone» , passant en 1930 en dehors du Site Classé, est devenu aujourd'hui la RD75, dont un lacet se situe à proximité immédiate du château (avec un délaissé disgracieux). Le reboisement a été un franc succès, la silhouette du château se fondant dans les cimes des arbres et des résineux environnant les abords immédiats des murailles. Le site et son emprise sont restés quasiment intacts. Une étude globale de restitution partielle et de mise en valeur des abords a été réalisée en 2004.

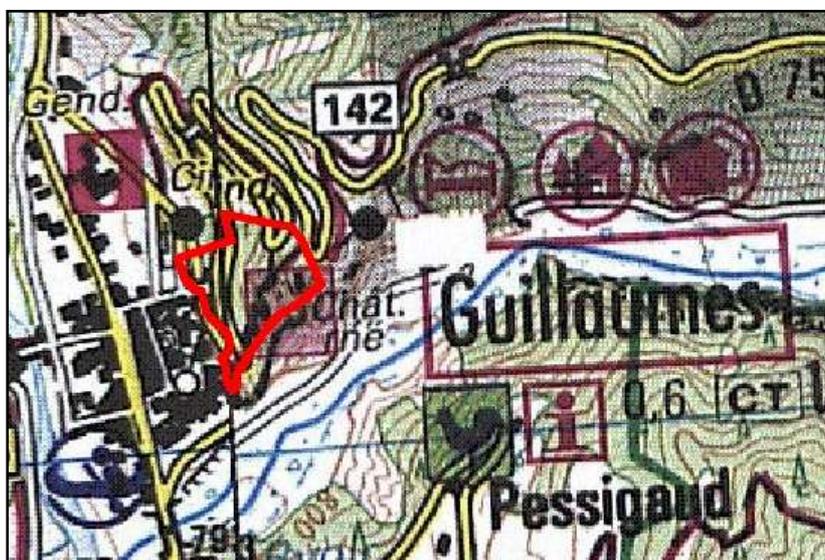
LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 04 novembre 1931: «Les ruines du Château de Guillaumes (Alpes-Maritimes) et la parcelle boisée qui l'avoisine, inscrites au plan cadastral de la commune de GUILLAUMES sous les N°s 134p et 135 (section E) sont classées parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.»

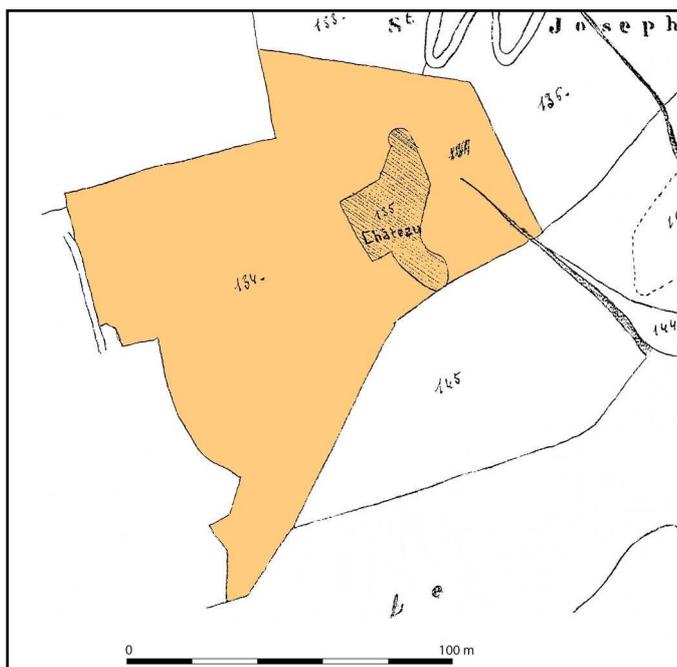
Cadastre actuel :

Parcelles 28p, 29p et 30 de la section E



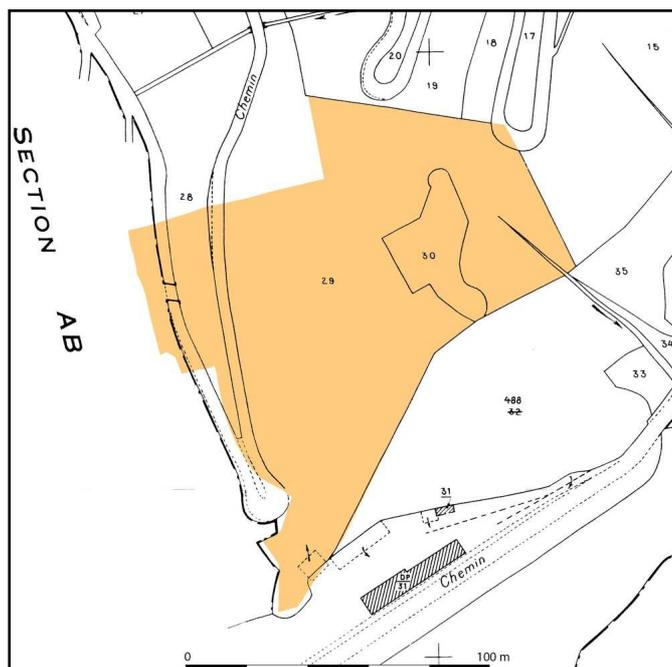
SITUATION

Source : IGN - scan25



CADASTRE ANCIEN

Juillet 2007



CADASTRE ACTUEL